



Loi Travail : cette crise sociale laissera des traces au-delà de 2017

Louis Morice, L'Obs, le 06.07.2016

Spécialiste du syndicalisme et des conflits sociaux, l'historien Stéphane Sirot revient sur les quatre mois de contestation contre le projet de loi Travail et évoque les portes de sortie.

Manuel Valls a de nouveau dégainé le 49-3 pour faire passer le projet de loi Travail en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Si aucune motion de censure n'est déposée dans les 24 heures, le projet sera définitivement adopté.

La CGT ne compte pas pour autant en rester là et promet une reprise de la mobilisation à la rentrée. Professeur d'histoire politique et sociale du XXe siècle à l'université de Cergy-Pontoise, Stéphane Sirot décrypte les issues possibles à ce conflit.

Le Premier ministre a choisi le recours au 49-3. Comment peut évoluer le mouvement des opposants ?

- L'utilisation du 49-3 ne fait qu'appuyer sur les clivages qui existent déjà et va probablement engendrer une guérilla sociale qui, sans être massive, risque de durer dans le temps. Pour le moment, la CGT et ses alliés annoncent des actions ponctuelles durant l'été. Des actions destinées à conserver un minimum de visibilité au mouvement.

Le gouvernement mise-t-il sur un essoufflement de la contestation ?

- Le mouvement s'est déjà considérablement amoindri. La contestation était plus spectaculaire quand se superposaient aussi des revendications plus catégorielles, avec les cheminots, les aiguilleurs du ciel, les chauffeurs routiers.

Au fil du temps, le gouvernement est parvenu à isoler la revendication anti-loi Travail. La dynamique a changé de physionomie. Des grèves se sont arrêtées, les manifestations ont été moins massives. On reste aujourd'hui avec le noyau du mouvement.

Au bout de quatre mois, on entre dans une phase d'épuisement et de délitement des conflits. L'été s'ajoute à cela, il n'y aura que quelques actions ponctuelles. Un redémarrage général à la rentrée paraît assez peu probable.

Comment sortir de cette crise ?

- Dès lors que le Premier ministre fait usage du 49-3, on ne peut pas en sortir par un compromis. On en sort forcément par l'épuisement et la défaite de l'un des adversaires.

C'est souvent le cas en France. N'avons-nous vraiment pas la culture du compromis ?

- Dans les mouvements sociaux d'ampleur nationale, on a effectivement ce type de sortie de mouvement. C'était vrai en 2003 sur les fonctionnaires, qui ont perdu, c'était vrai en 2006 où le gouvernement a dû lâcher sur le CPE, c'était vrai en 2010 sur les retraites et c'est vrai aujourd'hui.

Loi Travail : l'empilement des 49-3 émiette la majorité à 9 mois de la présidentielle

Cela est dû à l'ensemble des acteurs : la France est un pays où, certes, il y a un mouvement syndical qui conserve une vigueur en matière de rapport de force plus forte qu'ailleurs mais on a aussi un pouvoir d'Etat qui accepte moins qu'ailleurs de voir ses prérogatives remises en question.

Faut-il nécessairement que quelqu'un perde la face ?

- Dans le discours, les deux camps trouveront le moyen de faire falloir qu'ils ont obtenu quelque chose. Le gouvernement va conserver l'essentiel de son article 2 mais la CGT peut démontrer qu'elle a obtenu des concessions, déjà avec les cheminots ou les routiers.

Elle peut aussi arguer du fait qu'elle a gagné quelques avancées en termes d'encadrement des accords d'entreprise par les branches. Philippe Martinez pourra toujours dire que tout ça n'aurait pas été obtenu sans un mouvement social.

Le mouvement s'est beaucoup joué autour d'une bataille de l'opinion. Comment l'analysez-vous ?

- Quand on regarde les choses, il y a une forme de mouvement social larvé dans l'opinion publique. Tout le monde ne descend pas dans la rue mais le rejet de cette loi reste tout aussi massif qu'au début. On le voit avec les études d'opinion. Cela exprime aussi le rejet général du gouvernement.

Ce conflit va-t-il laisser des traces ?

- Il a accentué des évolutions qui se sont dessinées ces dernières années, notamment dans le champ politique, avec une implosion de la gauche. Les fameuses deux gauches sont de plus en plus irréconciliables. A l'intérieur même du Parti socialiste, on voit les clivages qui s'accroissent. La fragmentation du champ politique n'a fait que s'amplifier.

Et du côté des syndicats ?

- Dans le champ syndical, il laissera aussi des traces car il a affaibli les réformateurs dans les deux camps.

Au sein de FO et de la CGT, il existe des tendances qui veulent privilégier le dialogue. Il y a des dissensions entre une frange qui veut se repositionner sur des pratiques de rapport de force, celle qui l'a emporté lors du dernier congrès, et une autre qui s'inscrit plutôt dans les changements qu'avait impulsé Bernard Thibault à son époque, une CGT plus portée au compromis. Cette tendance-là en sort affaiblie. Quant à la contestation elle-même, elle n'en sort pas très renforcée dans la mesure où le résultat du mouvement n'est pas celui espéré.

Du côté du camp des réformistes, il sort aussi affaibli, il s'est fissuré sur ce mouvement. L'Unsa ne soutient pas cette loi autant que la CFDT. La CGC qui vient de tenir son congrès et d'élire un nouveau président a demandé elle-même la suspension du processus parlementaire et s'est exprimée contre beaucoup de dispositions de cette loi.

En réalité, il n'y a que la CFDT et, derrière elle la petite CFTC, qui soutiennent vraiment la loi Travail. Le champ syndical réformiste ne sort pas dans une situation de grande unité.

Comment recoudre les liens ?

- Jusqu'en 2017, il ne se passera rien. Après la loi Travail, les dix derniers mois du pouvoir seront complètement exempts de toute réforme en matière sociale ou de droit du travail. Il n'y aura pas de reprise des processus de négociations d'ici les prochaines élections présidentielles.

Dans ce contexte, comment envisager la suite ?

- Ça pose effectivement la question du prochain pouvoir. Sans être grand devin, on peut supposer que la majorité ne sera pas reconduite. On aura probablement un gouvernement de la droite républicaine. Le sujet de la démocratie sociale va se poser. Quand on regarde les programmes des candidats à la primaire de la droite, pour l'essentiel, ils sont très libéraux voire ultralibéraux dans le panorama français. De plus, un certain nombre de ceux qui se présentent ont annoncé qu'ils n'hésiteraient pas à gouverner par ordonnance, au moins dans un premier temps. A court terme, le dialogue social a du plomb dans l'aile au niveau national.

Il n'y aurait donc plus d'avenir pour le dialogue social ?

- Dès lors que la situation est bloquée au niveau national et qu'on a des lois qui cherchent à dynamiser la négociation collective dans l'entreprise, on assistera peut-être à une décentralisation croissante du dialogue social vers l'entreprise. C'est ce que prépare la loi ainsi que l'un de ses articles qui prévoit la constitution d'une commission chargée de réfléchir à de futures réformes du Code du travail. Si le prochain gouvernement poursuit dans ce sens, d'autres questions seront renvoyées à la négociation d'entreprise. C'est une tendance mondiale et européenne, la France n'y échappe pas. Elle y échappera d'autant moins que la négociation collective sera bloquée au plan national. □